

LEDENON Championnat de France des Circuits

DATE: 24/09/2023

Sujet/Subject : **DECISION N° 8**

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To : **JSB COMPETITION**

Les commissaires, après avoir examiné les éléments, ont décidé ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : voiture 43 Pilote M. Navarro

Concurrent / Competitor: M. Navarro

Date & Heure de l'incident : le 24/09/23 à 15h24


Séance / Session : Course 2

Faits / Facts : Vitesse de 67km /h constatée dans la pit lane au lieu de 50 km/h

Référence / Offence : art 20.10 et 17.9 du règlement Sportif du Championnat de France GT4 2023

Décision : 2 points de comportement

Raison de la décision : plus de 65 km/h dans la pit lane

<p>Reçu par le concurrent (nom) : Received by the Competitor (name):</p>	<p>Date:<u>24/09/23</u>.....</p>
<p>Signature: </p>	<p>Heure/Time:<u>16h32</u>.....</p>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.


Mr. GUILLEMAIN Roger
Président
Lic. 66508 FFSA



Mr. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA



Mr. CHAMARD Laurent
Membre
Lic. 124825 FFSA



Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board